

Procédure de qualification avec examen final

Gestionnaire du commerce de détail CFC

Pondération	Domaines de compétences opérationnelles
<p align="center">Domaine de qualification Travail pratique prescrit (TPP), 90 minutes 30%</p>	1. Gestion des relations avec les clients (DCO A) Acquisition, intégration et développement des connaissances sur les produits et prestations (DCO C)
	2. Gestion et présentation des produits et prestations
	3. Conception et réalisation d'expériences d'achat ou Gestion de magasins en ligne (DCO E ou F)
<p align="center">Domaine de qualification Connaissances professionnelles 2 heures 30%</p>	1. Gestion des relations avec les clients (DCO A) : 50%
	2. Gestion et présentation des produits et prestations (DCO B) : 25%
	3. Interaction au sein de l'entreprise et dans la branche (DCO D) : 25%
<p align="center">Domaine de qualification Connaissances générales 30 minutes 10%</p> <p>selon art. 20, al. 1 de l'ordonnance sur la formation professionnelle pour les gestionnaires du commerce de détail CFC (cf. également plan d'études national pour la culture générale des Gestionnaires du commerce de détail CFC)</p>	<p>Évaluation des domaines partiels (note d'école pour la culture générale, travail personnel d'approfondissement et examen final) selon le plan d'études national pour la culture générale des Gestionnaires du commerce de détail CFC.</p>
<p align="center">Note d'école 30%</p>	a. Note pour la formation à la pratique professionnelle : 25%
	b. enseignement des connaissances professionnelles: 50 %
	c. cours interentreprises: 25 %.

La note globale est arrondie à la première décimale.

Dans les prescriptions sur la formation les positions sont arrondies à une note entière ou à une demi-note.

(art. 34, al. 1, LFPr)

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarques : par prescriptions sur la formation on entend l'ordonnance sur la formation et le plan de formation